

En attendant le ministre !

Dimanche 9 juin 2013

La Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles ne peut qu'applaudir la position prise par les Médecins québécois pour le régime public (MQRP) en cette fin de semaine passée. Une position qui dénonce les frais accessoires facturés aux patients dans les cabinets privés.



Ici à la Clinique nous sommes souvent les témoins de ces types de contournements. Une de nos infirmières explique qu'une jeune patiente a dû déboursier 75\$ pour des médicaments et un agent anesthésique pour l'excision d'une tumeur non cancéreuse sur le nez.

Après vérification auprès de quatre pharmaciens du quartier, le coût réel payé par les dermatologues se situe entre un dollar (1\$) et neuf dollars (9 \$). **La jeune patiente aurait donc pu être facturée jusqu'à 75 fois le coût réel!**

Réagissant à ces abus, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec annonçait, en février dernier, son intention de mettre la «hache» dans ce type de facturation illégale. Cependant, il est à constater que depuis cette déclaration ministérielle, rien n'a bougé.

L'occasion est belle pour le Dr Hébert de démontrer clairement son adhésion au principe sur la nécessité médicale d'un traitement ou d'un médicament appelle la nécessité de sa couverture par notre système public.

Nous attendons avec impatience que le gouvernement endosse la lutte que nous et le MQRP menons en ce sens depuis des nombreuses années.

À vous de jouer, monsieur le Ministre !